

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA THUILE Séance du vendredi 29 janvier 2021

Convocation : 26/01/2021 Affichage : 26/01/2021	L'an deux mil vingt et un, le vingt neuf du mois de janvier à dix sept heures, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT.
Nombre des membres du conseil municipal : 11	<u>Présents</u> : Mesdames Cécile MONGELLAZ TUCOULAT, Magali CARREL DEUEZ, Emilie VITALE, MM. Dominique POMMAT, Jean François POITOU, Bertrand FAUCONNIER, Mathieu CARIN, Louis PIENNE.
Nombre des membres en exercice : 10	<u>Absents</u> : Benjamin CAILLET, Grégory GUEUDRE (ce dernier ne pouvait pas prendre part au vote sur le 1 ^{er} point)
Nombre de conseillers ayant participé aux délibérations : 8	<u>Procuration</u> : / M. Louis PIENNE a été nommé secrétaire de séance

1. Protocole d'accord transactionnel

Le 27 novembre 2020, le Conseil Municipal, conseillé par le Centre de gestion 73, avait adopté un protocole d'accord réglant la requalification du contrat de vacataire d'Angélique GUEUDRE en contrat CDD.

La Trésorerie s'est opposée au paiement de la compensation votée au motif que la prescription quadriennale s'appliquait et faisait donc obstacle à la prise en compte des années 2015 et 2016 dans le calcul de l'indemnité.

Après échanges entre le Centre de gestion et la Trésorerie, M. le 1^{er} Adjoint, Jean François POITOU, expose que le Conseil Municipal, en adoptant la délibération, renonce explicitement au bénéfice de prescription quadriennale et valide le protocole déjà signé (aucune augmentation de la somme déjà votée). Cette délibération a été préalablement vérifiée au Centre de gestion et en Trésorerie.

Vote acquis à l'unanimité

2. Points complémentaires à l'ordre du jour (à la demande de la Trésorerie)

a) Régime d'astreinte déneigement

Ce document de cadrage a été établi à partir d'un document type fourni par le Centre de gestion (document également utilisé par la commune de Puygros). Sur question de M. CARIN, M. le Maire précise que ce document a été complété en accord avec l'agent de maîtrise en charge du déneigement : M. Jean Claude GUIRAUD.

Pour son mail de questions relatives au déneigement, resté sans réponse, l'adjoint en charge précise que la proposition de réponse établie par M. le Maire à M. CARIN était restée sans réponse et présente ses excuses (excuses acceptées – incident clos).

M. le Maire présente ce règlement qui fixe le régime indemnitaire, les conditions de recours à un vacataire (1 week-end sur 2), la période d'astreinte (décembre, janvier et février), le début des heures de nuit et du déneigement, les priorités de déneigement, les règles de récupération, les durées journalières de travail et de récupération, ... ;

Le document sera adressé au Comité Technique Paritaire pour approbation avant validation définitive du Conseil.

Une communication complète sur le déneigement sera adressée à la population courant février.

Vote acquis à l'unanimité

b) Correction du régime indemnitaire en cas d'entraide au secrétariat de Mairie.

Le changement de secrétaire de Mairie a nécessité une entraide comptable assurée par le secrétariat de mairie de Puygros. Le régime indemnitaire avait été fixé en « net » et le changement des cotisations salariales impose un recalcul du montant brut payé.

La délibération proposée décrivait des motifs d'entraide couvrant tout le champ d'activité du secrétariat de mairie et pas uniquement la comptabilité. M. CARIN indique qu'il n'est pas favorable à un recours au vacataire dans des conditions aussi générales. Considérant qu'il s'agit d'une régularisation comptable pour une entraide qui n'a pas vocation à être pérennisée (le cadre d'emploi de Laurie PASCAL-GIROUD permet des heures complémentaires), M. le Maire propose de corriger la délibération pour la limiter au seul cas d' « entraide ponctuelle en comptabilité » ; ce que le Conseil accepte.

Vote (avant correction du périmètre de la délibération) : 6 votes pour et 2 votes contre

3. Questions des conseillers :

- Le service de transport a été perturbé : comment assurer l'information immédiate des utilisateurs ? après débat, il est décidé de rétablir, en mairie, une liste de N° de mobiles permettant aux conseillères en charge de l'Ecole d'informer par texto les parents.
- Affouages : les lots constitués en 2020 sont d'importance inégale pour compenser la difficulté particulière d'accès de 2 lots. L'accord de ces inégalités par tous les affouagistes permet de maintenir le paiement en mode forfaitaire d'1 lot pour chacun. Madame la 3^{ème} adjointe recueille cet assentiment avec l'aide du garde ONF. A savoir que cette manière de procéder est, et restera, exceptionnelle, elle a été utilisée par rapport à la difficulté d'exploiter ces 2 coupes.
- Recrutement de la nouvelle secrétaire de mairie : M. CARIN regrette que les élus de la minorité n'aient été informés qu'en même temps que la population. M. le Maire propose alors une séance de travail associant tous les élus sur : les effectifs scolaire à Curienne et à la Thuile ; et le budget prévisionnel 2021.
- La Mairie, de manière récurrente, est obligée de faire 2 relances successives, pour le paiement des services périscolaires, auprès d'une partie des familles. Certaines ayant fait part de leur mécontentement par des remarques déplacées et injustifiées : la Mairie a contacté la Trésorerie pour trouver une solution, celle-ci l'a alerté sur la situation de « régie prolongée » dans laquelle elle se plaçait en assurant elle-même les relances (4, 5 chaque mois : courrier puis mail/texto). La règle est que chaque retard de paiement se traduise par une émission de créance à recouvrer par la Trésorerie. Le paiement par Carte bancaire doit intervenir au 2^{ème} trimestre.
- Risque de fermeture d'une classe de maternelle à Curienne. L'Inspection Académique a demandé la fusion des 2 écoles (maternelle et primaire) de Curienne. A ce jour, il manque 2 élèves. Les parents d'élèves organisent un nouveau sondage sur les rythmes scolaires (semaine de 4,5J à Curienne et de 4J à la Thuile).

4. Questions du public :

- Veiller à bien relancer les concessions arrivées à échéance : M. le Maire indique qu'une seule concession était arrivée à échéance 2020 et que la famille s'était bien manifestée. Les relances seront bien faites pour 2021 (7 cas).
- Des chiens de chasse sont dans un état de maigreur inquiétant : le propriétaire conteste le manque d'alimentation. Les élus iront se rendre compte de l'état sanitaire des chiens.